DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois

*****

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + 7 pouvoirs

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à COLIN Colette, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 26. 60 /2025 REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT – REMISE GRACIEUSE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES ABONNES
Rapporteur : Christopher VARIN
N° de délibération : 602025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*7*	*43*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

Le Vice-Président en charge de l'environnement et de la transition énergétique rappelle que les fuites d'eau en domaine privé peuvent donner lieu à des dégrèvements si ces dernières entrent dans les dispositions introduites par la loi Warsmann du 17 mai 2025.

Lorsque la fuite est non éligible à la loi Warsmann, le dossier peut être étudié pour un dégrèvement exceptionnel ou une remise gracieuse.
C'est le cas pour le dossier suivant :

- Facture n°5864 du rôle n°21 de 2025 : Mairie de Saint Nicolas de Port, musée du Cinéma et de la photographie

Remise gracieuse sur la part assainissement en raison d'une fuite d'eau après compteur qui a été réparée par la Ville de Saint Nicolas de Port (bâtiment en fermeture administrative).

Accusé de réception en préfecture
054-245400019-20250626-602025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

675 m^3 à dégréver sur la part assainissement d'un montant de 1 268,94 €TTC.
Vu l'avis du Conseil d'exploitation des Régies eau et assainissement en date du 5 juin 2025
Vu l'avis du Bureau en date du 19 juin 2025,
Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la remise gracieuse telle que présentée ;
- AUTORISE le Président à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à assurer la diffusion de la présente à tous les acteurs concernés ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets annexes correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-602025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025